

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36	●	1
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1	●	1
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47	●	
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50	●	1
	VII Événements spéciaux	51	●	1/3
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1	●	
	II Sans élevage	57/68.1	●	
	III Culture du cannabis	58/68.2	●	
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/69.1	●	2
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59	●	
	II Services forestiers	60	●	
	III Activités forestières connexes	61	●	
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	15 m.
	Arrière	82	10 m.
	Latérale avec ouverture	83	4 m.
	Latérale sans ouverture	84	4 m.
	Latérale sur rue	85	7 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	35 %
	Nbre de logements max.	89	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	168	●
	Usage comm., ind., récré.	169	●
	Usage agricole	170	●
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	●

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	●
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	●
	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	
	Chenil	159-163	●
	Éolienne domestique	164-166	●
	Panneaux solaires	167	●
	Construction souterraine	173	●
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		●
	Rue publique		
	Rue publique ou privée		●

MODIF.	Date	Règlement #
	11-05-2017	2016-201
	10-10-2019	2019-229
	14-07-2022	2022-261

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.	
! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36	●	1
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1	●	1
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47	●	
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50	●	1
	VII Événements spéciaux	51	●	1/3
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1	●	
	II Sans élevage	57/68.1	●	
	III Culture du cannabis	58/68.2	●	
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/69.1	●	2
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59	●	
	II Services forestiers	60	●	
	III Activités forestières connexes	61	●	
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	15 m.
	Arrière	82	10 m.
	Latérale avec ouverture	83	4 m.
	Latérale sans ouverture	84	4 m.
	Latérale sur rue	85	7 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	25 %
	Nbre de logements max.	89	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	168	●
	Usage comm., ind., récré.	169	●
	Usage agricole	170	●
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	●

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	●
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	●
	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	
	Chenil	159-163	●
	Éolienne domestique	164-166	●
	Panneaux solaires	167	●
	Construction souterraine	173	●
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		●
	Rue publique		
	Rue publique ou privée		●

MODIF.	Date	Règlement #
	11-05-2017	2016-201
	10-10-2019	2019-229
	14-07-2022	2022-261

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.	
! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36	●	1
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1	●	1
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47	●	
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50	●	1
	VII Événements spéciaux	51	●	1/3
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1	●	
	II Sans élevage	57/68.1	●	
	III Culture du cannabis	58/68.2	●	
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/69.1	●	2
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59	●	
	II Services forestiers	60	●	
	III Activités forestières connexes	61	●	
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	15 m.
	Arrière	82	10 m.
	Latérale avec ouverture	83	4 m.
	Latérale sans ouverture	84	4 m.
	Latérale sur rue	85	7 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	25 %
	Nbre de logements max.	89	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	168	●
	Usage comm., ind., récré.	169	●
	Usage agricole	170	●
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	●

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	●
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	●
	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	
	Chenil	159-163	●
	Éolienne domestique	164-166	●
	Panneaux solaires	167	●
	Construction souterraine	173	●
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		●
	Rue publique		
	Rue publique ou privée		●

MODIF.	Date	Règlement #
	11-05-2017	2016-201
	10-10-2019	2019-229
	14-07-2022	2022-261

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.	
! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36	●	1
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1	●	1
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47	●	
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50	●	1
	VII Événements spéciaux	51	●	1/3
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1	●	
	II Sans élevage	57/68.1	●	
	III Culture du cannabis	58/68.2	●	
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/69.1	●	2
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59	●	
	II Services forestiers	60	●	
	III Activités forestières connexes	61	●	
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	15 m.
	Arrière	82	10 m.
	Latérale avec ouverture	83	4 m.
	Latérale sans ouverture	84	4 m.
	Latérale sur rue	85	7 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	25 %
	Nbre de logements max.	89	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	168	●
	Usage comm., ind., récré.	169	●
	Usage agricole	170	●
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	●

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	●
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	●
	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	
	Chenil	159-163	●
	Éolienne domestique	164-166	●
	Panneaux solaires	167	●
	Construction souterraine	173	●
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		●
	Rue publique		
	Rue publique ou privée		●

MODIF.	Date	Règlement #
	11-05-2017	2016-201
	10-10-2019	2019-229
	14-07-2022	2022-261

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.	
! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36	●	1
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1	●	1
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47	●	
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50	●	1
	VII Événements spéciaux	51	●	1/3
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1	●	
	II Sans élevage	57/68.1	●	
	III Culture du cannabis	58/68.2	●	
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/69.1	●	2
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59	●	
	II Services forestiers	60	●	
	III Activités forestières connexes	61	●	
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	15 m.
	Arrière	82	10 m.
	Latérale avec ouverture	83	4 m.
	Latérale sans ouverture	84	4 m.
	Latérale sur rue	85	7 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	25 %
	Nbre de logements max.	89	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	168	●
	Usage comm., ind., récré.	169	●
	Usage agricole	170	●
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	●

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	●
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	●
	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	
	Chenil	159-163	●
	Éolienne domestique	164-166	●
	Panneaux solaires	167	●
	Construction souterraine	173	●
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		●
	Rue publique		
	Rue publique ou privée		●

MODIF.	Date	Règlement #
	11-05-2017	2016-201
	10-10-2019	2019-229
	14-07-2022	2022-261

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.	
! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36	●	1
	II Industrie légère	37/65	●	4
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1	●	1
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47	●	
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50	●	1
	VII Événements spéciaux	51	●	1/3
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1	●	
	II Sans élevage	57/68.1	●	
	III Culture du cannabis	58/68.2	●	
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/69.1	●	2
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59	●	
	II Services forestiers	60	●	
	III Activités forestières connexes	61	●	
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	15 m.
	Arrière	82	10 m.
	Latérale avec ouverture	83	4 m.
	Latérale sans ouverture	84	4 m.
	Latérale sur rue	85	7 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	25 %
	Nbre de logements max.	89	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	168	●
	Usage comm., ind., récré.	169	●
	Usage agricole	170	●
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	●

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	●
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	●
	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	
	Chenil	159-163	●
	Éolienne domestique	164-166	●
	Panneaux solaires	167	●
	Construction souterraine	173	●
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		●
	Rue publique		
	Rue publique ou privée		●

MODIF.	Date	Règlement #
	11-05-2017	2016-201
	10-10-2019	2019-229
	14-07-2022	2022-261

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
NOTE 4	Seul l'usage « industrie du bois » est autorisé. Les autres usages de la classe « industries légères » sont interdits.
! Un écran tampon d'au moins 5 mètres de largeur entre l'usage industriel et résidentiel doit être aménagé (voir art. 65).	
! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.	
! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36	●	1
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1	●	1
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47	●	
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50	●	1
	VII Événements spéciaux	51	●	1/3
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1	●	
	II Sans élevage	57/68.1	●	
	III Culture du cannabis	58/68.2	●	
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/69.1	●	2
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59	●	
	II Services forestiers	60	●	
	III Activités forestières connexes	61	●	
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68	●	4
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	15 m.
	Arrière	82	10 m.
	Latérale avec ouverture	83	4 m.
	Latérale sans ouverture	84	4 m.
	Latérale sur rue	85	7 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	25 %
	Nbre de logements max.	89	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	168	●
	Usage comm., ind., récré.	169	●
	Usage agricole	170	●
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	●

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	●
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	●
	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	
	Chenil	159-163	●
	Éolienne domestique	164-166	●
	Panneaux solaires	167	●
	Construction souterraine	173	●
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		●
	Rue publique		
	Rue publique ou privée		●

MODIF.	Date	Règlement #
	11-05-2017	2016-201
	10-10-2019	2019-229
	14-07-2022	2022-261

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
NOTE 4	Voir les articles 346 à 353 régissant l'implantation de constructions ainsi que la localisation des usages relatifs à un site d'extraction
! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.	
! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24		
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70		
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64	•	
	V Liés à l'automobile	43/64	•	
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1		
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	•	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1	•	
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/69.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	•	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	8 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	4 m.
	Latérale sans ouverture	84	4 m.
	Latérale sur rue	85	4 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	15 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	10 %
	Nbre de logements max.	89	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	168	
	Usage comm., ind., récré.	169	
	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	
	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
	Panneaux solaires	167	•
	Construction souterraine	173	•
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	

CONDITIONS	Lot distinct		•
	Raccordement aqueduc		•
	Raccordement égout		•
	Puits et installation septique		
	Rue publique		•

MODIF.	Date	Règlement #
	11-05-2017	2016-201
	10-10-2019	2019-229
	14-07-2022	2022-261

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24		
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70		
	II De proximité	40/64	•	
	III Vente au détail de produits divers	41/64	•	1
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1		
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1	•	
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/69.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	•	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	8 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	10 m.
	Latérale sans ouverture	84	10 m.
	Latérale sur rue	85	10 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	20 %
	Nbre de logements max.	89	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	168	
	Usage comm., ind., récré.	169	
	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	
	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
	Panneaux solaires	167	
	Construction souterraine	173	
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	

CONDITIONS	Lot distinct		•
	Raccordement aqueduc		•
	Raccordement égout		•
	Puits et installation septique		
	Rue publique		•
	Rue publique ou privée		

MODIF.	Date	Règlement #
	11-05-2017	2016-201
	10-10-2019	2019-229
	14-07-2022	2022-261

NOTE 1	L'usage «succursale de la Société québécoise du cannabis (SQDC)» est spécifiquement interdit dans la zone

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24		
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65	•	1
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70		
	II De proximité	40/64	•	1
	III Vente au détail de produits divers	41/64	•	1
	IV À incidence élevée	42/64	•	1
	V Liés à l'automobile	43/64	•	1
	VI Hébergement et restauration	44/64	•	1
	VII Résidences de tourisme	44.1		
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/69.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	•	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	6 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	4 m.
	Latérale sans ouverture	84	2 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	30 %
	Nbre de logements max.	89	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	168	
	Usage comm., ind., récré.	169	
	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
	Poste d'essence	146-157	•
	Café terrasse	158	•
	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
	Panneaux solaires	167	
	Construction souterraine	173	
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	

CONDITIONS	Lot distinct		•
	Raccordement aqueduc		•
	Raccordement égout		•
	Puits et installation septique		
	Rue publique		•
	Rue publique ou privée		

MODIF.	Date	Règ. #	Date	Règ. #
	11-05-2017	2016-201	14-07-2022	2022-261
	10-10-2019	2019-229		
	10-09-2020	2020-37		

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (voir art. 70.1)

MARGES	Norme		Réf. art.	Autorisé
	Avant		81	8 m.
	Arrière		82	9 m.
	Latérale avec ouverture		83	4 m.
	Latérale sans ouverture		84	4 m.
	Latérale sur rue		85	4 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	15 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	50 %
	Nbre de logements max.	89	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	168	
	Usage comm., ind., récré.	169	
	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	
	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
	Panneaux solaires	167	●
	Construction souterraine	173	●
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
	Rue publique ou privée		

MODIF.	Date	Règ. #	Date	Règ. #
	11-05-2017	2016-201	21-03-2024	2024-174
	10-10-2019	2019-229		
	14-07-2022	2022-261		

! Un écran tampon d'au moins 5 mètres de largeur entre l'usage industriel et résidentiel doit être aménagé (voir art. 65).	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24		
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70		
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1		
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66	•	
	II Parcs et espaces verts	46	•	
	III Usage extensif	47	•	
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51	•	1/2
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67	•	
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/69.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	•	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	15 m.
	Arrière	82	10 m.
	Latérale avec ouverture	83	4 m.
	Latérale sans ouverture	84	4 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	15 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	25 %
	Nbre de logements max.	89	

ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Usage résidentiel	168	
	Usage comm., ind., récré.	169	
	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	
	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
	Panneaux solaires	167	•
	Construction souterraine	173	•
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	

CONDITIONS	Lot distinct		•
	Raccordement aqueduc		•
	Raccordement égout		•
	Puits et installation septique		
	Rue publique		•
	Rue publique ou privée		

MODIF.	Date	Règlement #
	11-05-2017	2016-201
	10-10-2019	2019-229
	14-07-2022	2022-261

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24		
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70		
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1		
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66	•	
	II Parcs et espaces verts	46	•	
	III Usage extensif	47	•	
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51	•	1/2
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67	•	
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/69.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	•	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	8 m.
	Arrière	82	10 m.
	Latérale avec ouverture	83	4 m.
	Latérale sans ouverture	84	4 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	15 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	20 %
	Nbre de logements max.	89	

ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Usage résidentiel	168	
	Usage comm., ind., récré.	169	
	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	
	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
	Panneaux solaires	167	•
	Construction souterraine	173	•
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	

CONDITIONS	Lot distinct		•
	Raccordement aqueduc		•
	Raccordement égout		•
	Puits et installation septique		
	Rue publique		•
	Rue publique ou privée		

MODIF.	Date	Règlement #
	11-05-2017	2016-201
	10-10-2019	2019-229
	14-07-2022	2022-261

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24		
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70		
	II De proximité	40/64	•	1
	III Vente au détail de produits divers	41/64	•	1-5
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64	•	1-4
	VII Résidences de tourisme	44.1		
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66	•	1
	II Parcs et espaces verts	46	•	1
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51	•	2/3
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67	•	1
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/69.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	•	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	8 m.
	Arrière	82	10 m.
	Latérale avec ouverture	83	4 m.
	Latérale sans ouverture	84	4 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	15 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	10 %
	Nbre de logements max.	89	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	168	
	Usage comm., ind., récré.	169	
	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	•
	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
	Panneaux solaires	167	•
	Construction souterraine	173	•
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	

CONDITIONS	Lot distinct		•
	Raccordement aqueduc		•
	Raccordement égout		•
	Puits et installation septique		
	Rue publique		•

MODIF.	Date	Règ. #	Date	Règ. #
	11-05-2017	2016-201	14-07-2022	2022-261
	10-10-2019	2019-229		
	10-09-2020	2020-37		

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (voir art. 70.1)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 4	Les bars et discothèques sont spécifiquement interdits
NOTE 5	L'usage «succursale de la Société québécoise du cannabis (SQDC)» est spécifiquement interdit dans la zone

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24	●	1
	II Moyenne densité	25	●	1
	III Forte densité	30	●	1
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	1-2
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	2
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36	●	2
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	3
	II De proximité	40/64	●	1
	III Vente au détail de produits divers	41/64	●	1
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64	●	
	VI Hébergement et restauration	44/64	●	1
	VII Résidences de tourisme	44.1	●	2
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67	●	1
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/69.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	6 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	3 m.
	Latérale sans ouverture	84	2 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	35 %
	Nbre de logements max.	89	4

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	168	●
	Usage comm., ind., récré.	169	
	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
	Poste d'essence	146-157	●
	Café terrasse	158	●
	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
	Panneaux solaires	167	●
	Construction souterraine	173	●
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
	Rue publique ou privée		

MODIF.	Date	Règ. #	Date	Règ. #
	11-05-2017	2016-201	14-07-2022	2022-261
	10-10-2019	2019-229		
	10-09-2020	2020-37		

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (voir art. 70.1)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 3	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24	●	1
	II Moyenne densité	25	●	1
	III Forte densité	30	●	1
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	1-2
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	2
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36	●	2
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	3
	II De proximité	40/64	●	1
	III Vente au détail de produits divers	41/64	●	1
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64	●	
	VI Hébergement et restauration	44/64	●	1
	VII Résidences de tourisme	44.1	●	2
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67	●	1
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/69.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	6 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	3 m.
	Latérale sans ouverture	84	2 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	40 %
	Nbre de logements max.	89	4

ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Usage résidentiel	168	●
	Usage comm., ind., récré.	169	
	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	●

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
	Poste d'essence	146-157	●
	Café terrasse	158	●
	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
	Panneaux solaires	167	●
	Construction souterraine	173	●
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
	Rue publique ou privée		

MODIF.	Date	Règ. #	Date	Règ. #
	11-05-2017	2016-201	14-07-2022	2022-261
	10-10-2019	2019-229		
	10-09-2020	2020-37		

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (voir art. 70.1)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 3	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24	●	1
	II Moyenne densité	25	●	1
	III Forte densité	30	●	1
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	1-2
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	2
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36	●	2
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	3
	II De proximité	40/64	●	1
	III Vente au détail de produits divers	41/64	●	1
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64	●	1
	VII Résidences de tourisme	44.1	●	2
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67	●	1
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/69.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	6 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	3 m.
	Latérale sans ouverture	84	2 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	10 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	35 %
	Nbre de logements max.	89	6

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	168	●
	Usage comm., ind., récré.	169	
	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
	Poste d'essence	146-157	●
	Café terrasse	158	●
	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
	Panneaux solaires	167	●
	Construction souterraine	173	●
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
	Rue publique ou privée		

MODIF.	Date	Règ. #	Date	Règ. #
	11-05-2017	2016-201	14-07-2021	2022-261
	10-10-2019	2019-229	21-03-2024	2024-174
	10-09-2020	2020-37		

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (voir art. 70.1)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 3	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24	●	1
	II Moyenne densité	25	●	1
	III Forte densité	30	●	1
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	1-2
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	2
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36	●	2
	II Industrie légère	37/65	●	1-4-5
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	3
	II De proximité	40/64	●	1
	III Vente au détail de produits divers	41/64	●	1
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64	●	1
	VII Résidences de tourisme	44.1	●	2
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67	●	1
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/69.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	6 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	3 m.
	Latérale sans ouverture	84	2 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	35 %
	Nbre de logements max.	89	6

ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Usage résidentiel	168	●
	Usage comm., ind., récré.	169	
	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
	Poste d'essence	146-157	●
	Café terrasse	158	●
	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
	Panneaux solaires	167	●
	Construction souterraine	173	●
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●

MODIF.	Date	Règ. #	Date	Règ. #
	11-05-2017	2016-201	14-07-2022	2022-261
	10-10-2019	2019-229	21-03-2024	2024-174
	10-09-2020	2020-37		

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (voir art. 70.1)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 3	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 4	Usage autorisé de manière conditionnelle
NOTE 5	Les industries suivantes sont spécifiquement interdites : industrie de première transformation de métaux, industrie de produits métalliques et industrie de machinerie

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24	●	1
	II Moyenne densité	25	●	1
	III Forte densité	30	●	1
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65	●	
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2
	II De proximité	40/64	●	1
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64	●	
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1	●	3
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/69.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	6 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	3 m.
	Latérale sans ouverture	84	2 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	20 %
	Nbre de logements max.	89	3

ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Usage résidentiel	168	●
	Usage comm., ind., récré.	169	
	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	●

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
	Poste d'essence	146-157	●
	Café terrasse	158	●
	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
	Panneaux solaires	167	●
	Construction souterraine	173	●
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
	Rue publique ou privée		

MODIF.	Date	Règ. #	Date	Règ. #
	11-05-2017	2016-201	21-03-2024	2024-174
	10-10-2019	2019-229		
	14-07-2022	2022-261		

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (voir art. 70.1)
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire à l'habitation
! Un écran tampon d'au moins 5 mètres de largeur entre l'usage industriel et résidentiel doit être aménagé (voir art. 65).	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24	●	1
	II Moyenne densité	25	●	1
	III Forte densité	30	●	1
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	1-2
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	2
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	3
	II De proximité	40/64	●	1
	III Vente au détail de produits divers	41/64	●	1
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64	●	1
	VII Résidences de tourisme	44.1	●	2
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/69.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	6 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	3 m.
	Latérale sans ouverture	84	2 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	10 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	35 %
	Nbre de logements max.	89	3

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	168	●
	Usage comm., ind., récré.	169	
	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
	Poste d'essence	146-157	●
	Café terrasse	158	●
	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
	Panneaux solaires	167	●
	Construction souterraine	173	●
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
	Rue publique ou privée		

MODIF.	Date	Règ. #	Date	Règ. #
	11-05-2017	2016-201	14-07-2022	2022-261
	10-10-2019	2019-229	21-03-2024	2024-174
	10-09-2020	2020-37		

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (voir art. 70.1)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 3	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24		
	II Moyenne densité	25	●	
	III Forte densité	30	●	
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	
	VIII Logements intergénérationnels	35		
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	1
	II De proximité	40/64	●	2
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1		
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51	●	3/4
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67	●	
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67	●	
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/69.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	8 m.
	Arrière	82	10 m.
	Latérale avec ouverture	83	4 m.
	Latérale sans ouverture	84	4 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	15 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	40 %
	Nbre de logements max.	89	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	168	
	Usage comm., ind., récré.	169	
	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	
	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
	Panneaux solaires	167	●
	Construction souterraine	173	●
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
	Rue publique ou privée		

MODIF.	Date	Règ. #	Date	Règ. #
	11-05-2017	2016-201	17-04-2022	2022-261
	10-10-2019	2019-229		
	10-09-2020	2020-37		

NOTE 1	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 2	Seul l'usage « garderie » est autorisé
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
NOTE 4	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24		
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70		
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1		
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/69.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	•	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	9 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	4 m.
	Latérale sans ouverture	84	4 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	15 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	30 %
	Nbre de logements max.	89	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	168	
	Usage comm., ind., récré.	169	
	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	
	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
	Panneaux solaires	167	•
	Construction souterraine	173	•
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	

CONDITIONS	Lot distinct		•
	Raccordement aqueduc		
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		
	Rue publique		•
	Rue publique ou privée		

MODIF.	Date	Règlement #
	11-05-2017	2016-201
	10-10-2019	2019-229
	14-07-2022	2022-261

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24		
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70		
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1		
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/69.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	•	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	
	Arrière	82	
	Latérale avec ouverture	83	
	Latérale sans ouverture	84	
	Latérale sur rue	85	

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	
	Hauteur max.	87	
	Coeff. emprise au sol max.	88	
	Nbre de logements max.	89	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	168	
	Usage comm., ind., récré.	169	
	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	
	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
	Panneaux solaires	167	•
	Construction souterraine	173	•
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	

CONDITIONS	Lot distinct		•
	Raccordement aqueduc		
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		
	Rue publique		•

MODIF.	Date	Règ. #	Date	Règ. #
	11-05-2017	2016-201	14-07-2022	2022-261
	10-10-2019	2019-229		
	10-09-2020	2020-37		

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25	●	
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	1
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1	●	1
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/69.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	6 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	3 m.
	Latérale sans ouverture	84	2 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	10 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	35 %
	Nbre de logements max.	89	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	168	●
	Usage comm., ind., récré.	169	
	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	
	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
	Panneaux solaires	167	●
	Construction souterraine	173	●
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
	Rue publique ou privée		

MODIF.	Date	Règlement #
	11-05-2016	2016-201
	10-10-2019	2019-229
	14-07-2022	2022-261

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25	●	
	III Forte densité	30	●	
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	1
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1	●	1
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/69.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	6 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	3 m.
	Latérale sans ouverture	84	2 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	10 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	35 %
	Nbre de logements max.	89	4

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	168	●
	Usage comm., ind., récré.	169	
	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	
	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
	Panneaux solaires	167	●
	Construction souterraine	173	●
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
	Rue publique ou privée		

MODIF.	Date	Règlement #
	11-05-2017	2016-201
	10-10-2019	2019-229
	14-07-2022	2022-261

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25	●	
	III Forte densité	30	●	
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	1
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2
	II De proximité	40/64	●	3
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1	●	1
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/69.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	6 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	3 m.
	Latérale sans ouverture	84	2 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	10 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	35 %
	Nbre de logements max.	89	3

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	168	●
	Usage comm., ind., récré.	169	
	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	
	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
	Panneaux solaires	167	●
	Construction souterraine	173	●
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
	Rue publique ou privée		

MODIF.	Date	Règ. #	Date	Règ. #
	11-05-2017	2016-201	14-07-2021	2022-261
	10-10-2019	2019-229	21-03-2024	2024-174
	10-09-2020	2020-37		

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 3	Seul l'usage « garderie » est autorisé

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25	●	
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	1
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1	●	1
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/69.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	6 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	3 m.
	Latérale sans ouverture	84	2 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	10 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	35 %
	Nbre de logements max.	89	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	168	●
	Usage comm., ind., récré.	169	
	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	
	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
	Panneaux solaires	167	●
	Construction souterraine	173	●
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
	Rue publique ou privée		

MODIF.	Date	Règlement #
	11-05-2017	2016-201
	10-10-2019	2019-229
	14-07-2022	2022-261

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1	●	1
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/69.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	6 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	3 m.
	Latérale sans ouverture	84	2 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	10 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	35 %
	Nbre de logements max.	89	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	168	●
	Usage comm., ind., récré.	169	
	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	
	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
	Panneaux solaires	167	●
	Construction souterraine	173	●
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●

MODIF.	Date	Règlement #
	11-05-2017	2016-201
	10-10-2019	2019-229
	14-07-2022	2022-261

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	1
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1	●	1
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/69.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	6 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	3 m.
	Latérale sans ouverture	84	2 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	10 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	35 %
	Nbre de logements max.	89	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	168	●
	Usage comm., ind., récré.	169	
	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	
	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
	Panneaux solaires	167	●
	Construction souterraine	173	●
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
	Rue publique ou privée		

MODIF.	Date	Règlement #
	11-05-2017	2016-201
	10-10-2019	2019-229
	14-07-2022	2022-261

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	1
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1	●	1
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/69.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	6 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	3 m.
	Latérale sans ouverture	84	2 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	10 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	35 %
	Nbre de logements max.	89	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	168	●
	Usage comm., ind., récré.	169	
	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	
	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
	Panneaux solaires	167	●
	Construction souterraine	173	●
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
	Rue publique ou privée		

MODIF.	Date	Règlement #
	11-05-2017	2016-201
	10-10-2019	2019-229
	14-07-2022	2022-261

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24		
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70		
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1		
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48	•	
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51	•	1/2
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/69.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
	II Équipement public de télécommunication	62.2		

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	8 m.
	Arrière	82	4 m.
	Latérale avec ouverture	83	4 m.
	Latérale sans ouverture	84	4 m.
	Latérale sur rue	85	4 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	10 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	10 %
	Nbre de logements max.	89	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	168	
	Usage comm., ind., récré.	169	
	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	
	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
	Panneaux solaires	167	
	Construction souterraine	173	
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	

CONDITIONS	Lot distinct		•
	Raccordement aqueduc		
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		
	Rue publique		
	Rue publique ou privée		•

MODIF.	Date	Règlement #
	11-05-2017	2016-201
	10-10-2019	2019-229
	14-07-2022	2022-261

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24	•	
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31	•	
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70		
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1		
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/69.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	•	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	6 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	3 m.
	Latérale sans ouverture	84	2 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	8 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	25 %
	Nbre de logements max.	89	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	168	
	Usage comm., ind., récré.	169	
	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	
	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
	Panneaux solaires	167	
	Construction souterraine	173	•
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	

CONDITIONS	Lot distinct		•
	Raccordement aqueduc		•
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		•
	Rue publique		
	Rue publique ou privée		•

MODIF.	Date	Règlement #
	11-05-2017	2016-201
	10-10-2019	2019-229
	14-07-2022	2022-261

NOTE	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24	•	
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31	•	
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70		
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1		
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/69.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	•	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	6 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	3 m.
	Latérale sans ouverture	84	2 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	10 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	25 %
	Nbre de logements max.	89	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	168	
	Usage comm., ind., récré.	169	
	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	
	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
	Panneaux solaires	167	
	Construction souterraine	173	•
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	

CONDITIONS	Lot distinct		•
	Raccordement aqueduc		•
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		•
	Rue publique		

MODIF.	Date	Règlement #
	11-05-2017	2016-201
	10-10-2019	2019-229
	14-07-2022	2022-261

NOTE	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24	•	
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31	•	
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70		
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1		
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/69.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	•	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	6 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	3 m.
	Latérale sans ouverture	84	2 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	10 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	25 %
	Nbre de logements max.	89	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	168	
	Usage comm., ind., récré.	169	
	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	
	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
	Panneaux solaires	167	
	Construction souterraine	173	•
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	

CONDITIONS	Lot distinct		•
	Raccordement aqueduc		•
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		•
	Rue publique		
	Rue publique ou privée		•

MODIF.	Date	Règlement #
	11-05-2017	2016-201
	10-10-2019	2019-229
	14-07-2022	2022-261

NOTE	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70		
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1		
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/69.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	6 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	3 m.
	Latérale sans ouverture	84	2 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	10 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	25 %
	Nbre de logements max.	89	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	168	
	Usage comm., ind., récré.	169	
	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	
	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
	Panneaux solaires	167	
	Construction souterraine	173	●
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		●
	Rue publique		
	Rue publique ou privée		●

MODIF.	Date	Règlement #
	11-05-2017	2016-201
	10-10-2019	2019-229
	14-07-2022	2022-261

NOTE	

